

ACTUALITE  
SOCIALE

## CSG-CRDS sur la retraite de Monaco

La grande victoire en 2000 sur la CSG et la CRDS fait date dans les annales de nos actions. Oui, cet immense succès, a été arraché après 10 années de lutte, avec d'autres organisations de frontaliers de France, auprès des autorités nationales et la Commission européenne.

Les travailleurs frontaliers s'étaient mobilisés en masse. Nos rassemblements, réunions, pétitions, les manifestations, les milliers de requêtes déposées aux Tribunaux Administratifs et le boycott que nous avons lancé, toutes ces actions ont eu raison de l'obstination du gouvernement français qui a dû suspendre le prélèvement et se plier à l'arrêt de la Cour de Justice Européenne du 15 février 2000 en abrogeant la CSG et la CRDS pour les travailleurs et retraités frontaliers.

Cette victoire représente + 8% sur les salaires bruts mensuels, et + 7% sur les pensions de retraite. Sans cette grande bataille avec la coordination nationale des travailleurs frontaliers de France, avec l'appui de la CGT et notre avocat Ralph Blindauer qui avait fait un mémoire magistral sur le dossier et qui a fait massue auprès des autorités, oui sans cette grande bataille, les travailleurs frontaliers se seraient fait plumer par le fisc depuis 1992.

Vous conviendrez, chers lecteurs, que ces grandes revendications n'ont pas été satisfaites par un simple coup de baguette magique.

Sans l'USM et l'URM, sans les Comités de défense d'organisations de frontaliers en France, sans la solidarité de leurs membres qui, au fil des années leur ont

donné leur force, le contentieux frontalier n'aurait pas bougé d'un pouce.

Et voilà que maintenant l'État français nous impose la CSG-CRDS sur les retraites de Monaco. Nous ne l'acceptons pas.

Les retraités qui résident en France et qui perçoivent la retraite de Monaco sont affiliés, sans leur accord, de manière obligatoire donc, au régime d'assurance maladie français.



Du coup, d'après l'Etat français, ils sont ainsi soumis à ces contributions sociales. D'où l'importance et l'intérêt de poursuivre et réussir notre action pour le retour aux Caisses Sociales monégasques.

Nous considérons cette imposition de la CSG-CRDS sur la retraite monégasque comme illégale et nous continuerons à lutter pour son abrogation.

Ainsi, après avoir financé le régime monégasque de sécurité sociale et assuré son équilibre durant leur vie active, les frontaliers retraités devront en outre combler, comme les travailleurs qui ont cotisé toute leur carrière au régime français, le déficit de celui-ci, causé par l'incurie des gouvernants français.

Au nom de quelle cohérence et de quelle coordination sociale les retraites et rentes provenant de l'étranger devraient partiellement financer les caisses de retraites françaises, la Sécurité Sociale et leur soi-disant déficit ? Donc une grande bataille est en cours. Ensemble nous lutterons pour l'abrogation de cette mesure illégale !

## La prochaine Assemblée Générale

La prochaine Assemblée Générale Statutaire de notre Organisation aura lieu en mars 2018.

Lors de cette Assemblée, il sera notamment question de l'élection des membres du nouveau Conseil d'Administration, cette élection ayant lieu chaque deux ans conformément à nos statuts.

Ce sera à ce nouveau Conseil d'Administration de mettre en pratique les décisions et orientations qui seront prises au cours de l'Assemblée durant laquelle un large débat aura lieu, où chaque membre présent pourra donner son avis.

Il paraît opportun de rappeler que l'Union des Retraités de Monaco a pour but de resserrer les liens de solidarité et d'entraide qui unissent ses membres et d'améliorer, par tous les moyens, qui sont en son pouvoir, leur situation morale et matérielle.

C'est dire l'importance que revêt l'Assemblée Générale. C'est en son sein que se décident toutes les actions à mener concernant les adhérents, notamment sur le plan social, qui touchent aussi l'ensemble des retraités de Monaco. D'où la nécessité de la participation du plus grand nombre possible des adhérents.

D'autre part, il serait souhaitable que d'autres bénévoles acceptent de poser leur candidature au Conseil d'Administration, car il y a besoin de renouvellement. Celui-ci doit être composé de 9 membres, au moins, et de 13 au plus, la majorité des membres élus du Conseil devant être domiciliée à Monaco. N'hésitez donc pas à nous contacter pour toute information supplémentaire sur ce sujet.

Faisons vivre l'Union des Retraités ! Soyons nombreux à l'Assemblée !